



CONDITIONS GÉNÉRALES DU JEU CONCOURS

« La Quinzaine des Commerçants »

1. ORGANISATEUR

Le jeu concours est organisé par l'Office du Commerce et de l'Artisanat d'Alençon sous le nom commercial des *Vitrines d'Alençon* dont le siège social est situé 4 place du Palais immatriculée au RCS d'Alençon sous le numéro 80481385500017 (ci-après « l'Organisateur »), organise un jeu gratuit avec obligation d'achat intitulé « Jeu concours Quinzaine des Commerçants » (ci-après dénommé le « Jeu »), invitant à participer à un tirage au sort pour gagner les lots définis à l'Article 6 ci-dessous.

2. DURÉE DU JEU

Le jeu concours se déroule du **10 novembre à 8h00** au **26 Novembre à 20h**. Toute participation en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Public concerné** : Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse comprise), détentrice de la carte de fidélité des commerçants du centre-ville.
- **Participation des mineurs autorisée** : La participation au Jeu des personnes mineures se fait sous la pleine et entière responsabilité de leurs représentants légaux, pouvant justifier de l'autorité parentale. Le simple fait de participer au Jeu implique que la personne mineure ait obtenu l'autorisation préalable, écrite et datée de ses représentants légaux. La Société Organisatrice pourra demander à tout Participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un Participant ne pouvant en justifier.
- **Une participation par personne** : Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois.
- **Gratuité** : La participation au jeu est gratuite, hors frais éventuels de connexion internet.
- **Les familles de commerçants peuvent également participer.**

Le seul fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Une copie du règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : *Office de Commerce et de l'Artisanat d'Alençon, 4 place du Palais, 61000 ALENÇON.*

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, il convient de :

- Être titulaire de la carte de fidélité des commerçants du centre-ville.
- Effectuer au moins trois achats dans trois commerces distincts participants, sur la période du jeu.
- Liker et suivre la page Facebook des Vitrines d'Alençon <https://www.facebook.com/vitrinesalencon>
- Présenter sa carte de fidélité à chaque achat.
- Pour les mineurs : fournir une autorisation parentale ou tutélaire signée, datée et accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du responsable légal.
- Les membres des familles de commerçants doivent visiter trois commerçants distincts, celui du membre de la famille ne saurait compter.

5. DÉSIGNATION DU GAGNANT

- **Tirage au sort** : Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participations valides par un système informatique.
- **Date du tirage** : Le tirage aura lieu le **Jeudi 5 Décembre à 17h30**.
- **Annonce du gagnant** : Le gagnant sera contacté par email/téléphone dans les **5 jours** suivant le tirage. Il disposera de **15 jours** pour réclamer son lot. À défaut, un nouveau tirage sera effectué.

6. LOTS À GAGNER

1^{er} LOT

- **Description du lot** : Un voyage de 7 nuits tout compris pour 2 personnes au Cap-Vert, en hôtel 5 étoiles (normes locales). Le lot inclut les vols, l'hébergement, la pension complète et les transferts aéroport/hôtel. Les dates de voyage seront à choisir parmi les disponibilités proposées par l'Organisateur, sous réserve des conditions du partenaire.
- **Valeur du lot** : 2 500 € TTC.

- **Non remboursable et échangeable sous conditions** : Le lot ne peut être échangé contre sa valeur en espèces. Les conditions d'échanges seront précisées le cas échéant par le partenaire.
- **Frais à la charge du gagnant** : Les éventuels frais de transport, taxes ou droits de douane sont à la charge du gagnant.

2^e LOT

- **Description du lot** : Un vélo électrique chez Bayi Cycles
- **Valeur du lot : 1 849 €**
- **Non remboursable et échangeable sous conditions** : Le lot ne peut être échangé contre sa valeur en espèces. Les conditions d'échanges seront précisées le cas échéant par le partenaire
- **Frais à la charge du gagnant** : Les éventuels frais de transport, taxes ou droits de douane sont à la charge du gagnant.

3^e LOT :

- **Description du lot** : Un week-end sur la côte Normande pour 2 personnes, incluant : La mise à disposition d'un véhicule électrique (Kia) pour la durée du séjour, Une nuit en hôtel, un dîner et un petit-déjeuner pour deux. Les dates de voyage seront à choisir parmi les disponibilités proposées par l'Organisateur, sous réserve des conditions du partenaire.
- **Valeur du lot : 700 €**
- **Non remboursable et non échangeable** : Le lot ne peut être échangé contre sa valeur en espèces ni faire l'objet d'un échange.
- **Frais à la charge du gagnant** : Les éventuels frais de transport, taxes ou droits de douane sont à la charge du gagnant.

VITRINE DE LOTS

- **Description du lot** : Grande variété de lots provenant des commerçants du centre-ville.
- **Valeur du lot : communiqué sur demande**
- **Non remboursable et non échangeable** : Le lot ne peut être échangé contre sa valeur en espèces ni faire l'objet d'un échange.
- **Frais à la charge du gagnant** : Les éventuels frais de transport, taxes ou droits de douane sont à la charge du gagnant.

7. OBLIGATIONS DU GAGNANT

Le gagnant s'engage à :

- Fournir une pièce d'identité valide et, le cas échéant, l'autorisation parentale ou tutélaire pour les mineurs.
- Accepter la publication de son nom et prénom sur les supports de communication de l'Organisateur (site web, réseaux sociaux, etc.), sauf opposition écrite de sa part.

8. EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

- L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le jeu en cas de force majeure ou de fraude avérée.
- L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol, détérioration du lot après sa remise au gagnant.
- Toute participation frauduleuse ou non conforme aux présentes conditions entraînera l'exclusion du participant.

9. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à la gestion du jeu concours. Elles seront conservées pendant 13 mois après la fin du jeu et traitées conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur, disponible sur **ICI**. Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur ses données.

10. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'Organisateur dans un délai de 3 jours suivant la fin du jeu, à l'adresse suivante : *Office de Commerce et de l'Artisanat d'Alençon, 4 place du Palais, 61000 ALENÇON*.

11. DROIT APPLICABLE

Le présent jeu concours est régi par le droit français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la ville d'Alençon ou à proximité.

Fait à Alençon le mardi 21 octobre 2025

